



Atelier
Agriculture
Avesnois
Thiérache

ATELIER AGRICULTURE AVESNOIS THIERACHE

43 rue du Général de Gaulle
02260 LA CAPELLE
tél. : 03 23 97 17 16 – Fax : 03 23 97 17 36
courriel : f.gion@3a-thierache.fr

FICHE TECHNIQUE

ANNEXES

**Nom de l'exploitation : EARL DES FOSSES
MATHON – 02580 AUTREPPES**

GION Française – juillet 2022

1 Plan de situation

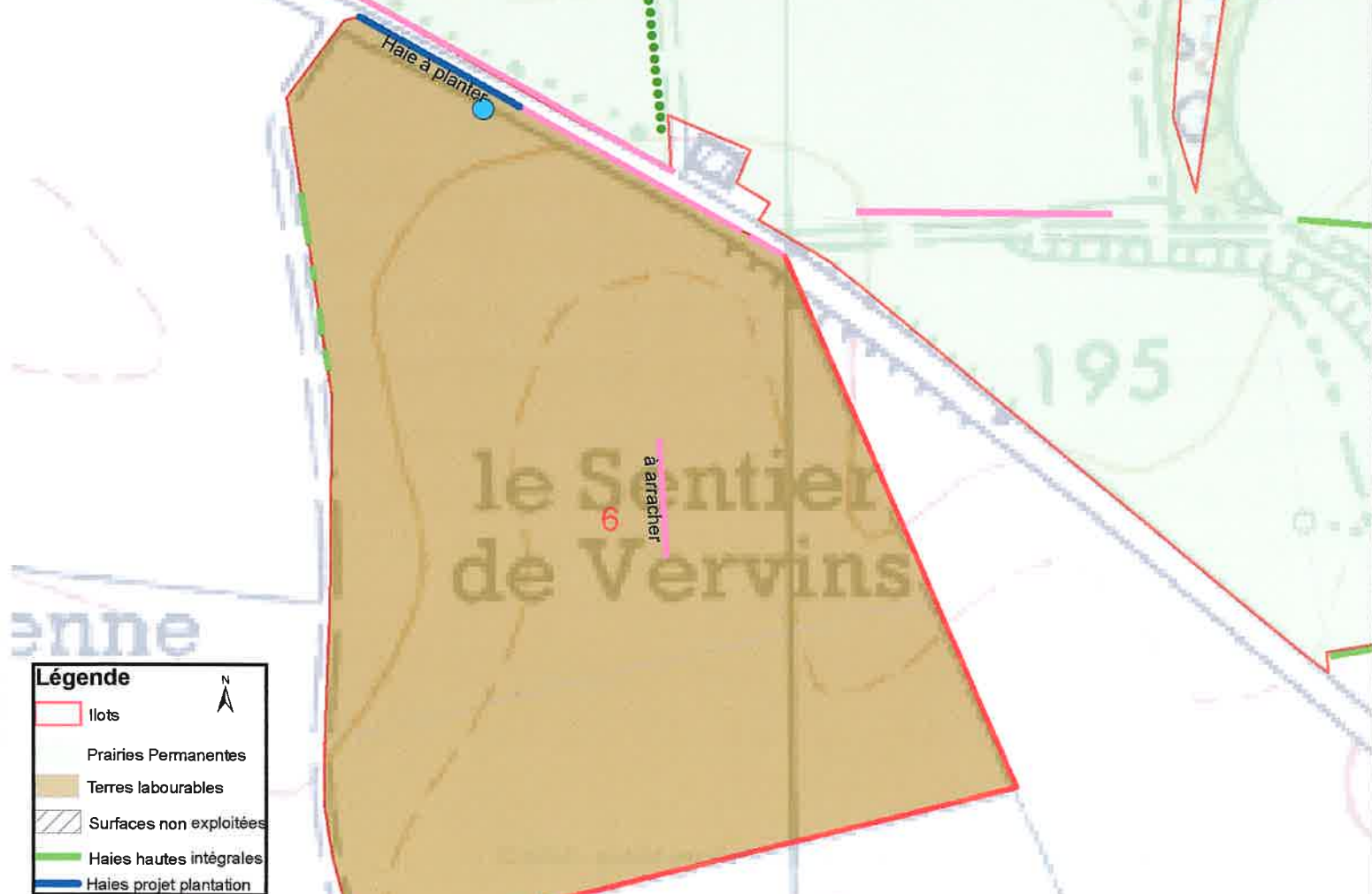
Carte n°2 : Plan de situation

EARL DES FOSSES MATHONS - AUTREPPE

Projet de déplacement de haies

189

3



195

le Sentier de Vervins à arracher

Légende

- Ilots
- Prairies Permanentes
- Terres labourables
- Surfaces non exploitées
- Haies hautes intégrales
- Haies projet plantation

1:3 500
Mètres
0 37,5 75 150



2 Schéma de plantation

Grand arbuste

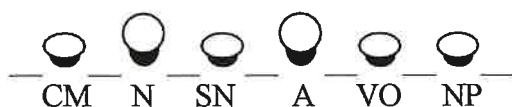


Petit arbuste



Distance de plantation : 1 mètre

Ilot 6 : Haie en devenir : taillis mixte : sur 95 m



Essences :

Nombre de plants :

CM	: Cornouiller Mâle	16
SN	: Sureau Noir	16
VO	: Viorne Obier	16
A	: Aubépine	16
N	: Noisetier	16
NP	: Nerprun purgatif	16

La Marque Végétal Local



La marque Végétal Local permet de certifier la provenance des graines des arbres et arbustes champêtres, adaptées au territoire. La commune d'Autreppes se situe sur le Bassin Parisien Nord

Autorisation de plantation

Je soussigné, DETREZ J Luc demeurant à 374 route de ST Cécile
46400 ST Jean Legerineste
Agissant en qualité de propriétaire de la parcelle 000 ZC 0020, sur la commune d'Autreppes,

Autorise sans réserve, l'Earl des Fosses Mathon en sa qualité d'exploitant à planter à ses frais une haie champêtre de 95 ml, selon la localisation cadastrale, les caractéristiques techniques décrites par l'Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache.

Fait à, Autreppes
Le 12.09.2022.
Signature



Autorisation d'arrachage

Je soussigné, DEIREZ J. Luc demeurant à 374 Route de St Carc
46400 St Jean Legereste.
Agissant en qualité de propriétaire de la parcelle 000 ZC 19, sur la commune d'Autreppes,

Autorise sans réserve, l'Earl des Fosses Mathon, en sa qualité d'exploitant à supprimer à ses frais une haie de 65 ml, selon la localisation cadastrale, les caractéristiques techniques décrites par l'Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache.

Fait à, Autreppes.
Le 12.09.2022.
Signature



**PROJET D'ARRACHAGE DE HAIES AVEC COMPENSATION
DEMANDE D'AVIS AU MAIRE D'AUTREPPES**

Le demandeur
Nom EARL DES FOSSES MATHON
Adresse 02580 AUTREPPES

Parcelle(s) cadastrale(s) concernée(s) par la suppression de haies :

Section	Parcelle	Longueur	Présence d'un EBC		Soumis à l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme	
000 ZC	0019	65 m	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Total		65 m				

S'il existe une protection au titre de l'article L 151-19 du CU ; avis du Maire :

Favorable Défavorable

Prescriptions Selon l'engagement de replanter une haie (ou des haies) sur la parcelle voisine ZC 20, pour une longueur de 95 m.
Autreppes le 14/09/2022

Parcelle(s) cadastrale(s) concernée(s) par la plantation de haies :



Section	Parcelle	Longueur	Date prévue des travaux	Durée des travaux
00 ZC	0020	95 m	Entre décembre 22 à février 23	1 jour
Total		95 m		